

DIRECTION DES AFFAIRES MUNICIPALES  
ET DU CONTENTIEUX

APPROVISIONNEMENT

PARIS, le 26 Juillet 1940

Monsieur Hostenbaum

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que vous  
êtes autorisé à procéder à la réouverture de votre  
*Boucherie* sis *52 R. des Rosiers*  
*Paris H<sup>o</sup>*

~~Vous voudrez bien adresser avant cette ouverture,  
l'inventaire des marchandises en votre possession à la  
Préfecture de la Seine ( Bureau de l'Approvisionnement )  
8 rue Lobau PARIS (42).~~

Cet inventaire devra être établi contradictoirement  
et signé par vous-même et une personne exerçant le même  
commerce.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de  
ma considération distinguée.

POUR LE PREFET ET PAR AUTORISATION  
LE DIRECTEUR DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DU  
CONTENTIEUX p.i.:

*A. J. J.*